

Un peu tard pour prétendre hériter d'un roi norvégien du Moyen-âge

STOCKHOLM (AFP) - Un tribunal d'Oslo a rejeté la demande d'un Norvégien qui revendiquait sa part d'héritage de la couronne du pays scandinave en affirmant qu'il descendait d'un roi du début du 14^e siècle, jugeant qu'il y avait prescription.



© Atlas Vista

Le roi et la reine de Norvège, le 8 août 2008 à Pékin (© AFP/Pool/Archives - Charles Dharapak)

"Selon la loi sur l'héritage, le droit de revendiquer sa part d'héritage expire si l'héritier ne fait pas sa demande dix ans après la mort du testamentaire", a estimé le tribunal d'Oslo dans ses attendus dont l'AFP a eu copie mardi.

Le roi Haakon V Magnusson, dont Jorn Lepsoley affirme être le digne descendant, est mort en 1319.

Le plaignant débouté, âgé de 42 ans, avait demandé pour prouver son fait qu'un test ADN soit pratiqué sur le roi qui repose embaumé dans le fort d'Akershus au centre d'Oslo.

Les documents du tribunal ne précisent pas de quoi l'homme voulait hériter du roi qui régna en Norvège à partir de 1299 jusqu'à sa mort.

La juge Wenche Fliflet Gjelsten a fait remarquer que le plaignant n'avait donné aucune preuve d'un lien familial avec le roi, qui selon les historiens, est mort sans héritier mâle et dont la lignée s'était éteinte avec lui.

Publié le: 19/08/2008 à 21:54:05 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/peu-tard-pretendre-a138149.html>